

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 27.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	15.1. au dessus	75 deg.	27 pou. 8 lign.	Sud.	couvert.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	11 h.	4 h.	Premier quart.		9.
36 m.	44 m.	53 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 27 octobre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Quand la pétition pour la réforme électorale commença à circuler dans les rangs de la garde nationale parisienne, les journaux du pouvoir, ignorants de l'esprit public, crurent qu'il leur suffirait de la nier pour en arrêter le progrès. Quand ils la virent s'élever de Paris dans les départements où elle devait exciter tant de sympathie, ils changèrent de langage, et ne la reconnurent que pour l'attaquer comme illégale. Cette ruse n'eut pas plus de succès que la première; on connaît trop ses droits en France pour être dupe de si grossières manœuvres. Les journaux du pouvoir adoptèrent donc un troisième système; ils traitèrent la pétition d'inutile; ils soutinrent que la France était dignement représentée par les censitaires à deux cents francs, et que ni la petite propriété, ni le commerce secondaire, ni l'industrie, ni la garde nationale n'étaient fondés à demander le droit de nommer les députés, parce qu'ils n'offraient pas assez de garanties.

Quoi! la petite propriété ne serait pas représentée! Elle obéira aux mêmes lois, elle sera imposée au cadastre, elle aura toutes les charges de la grande propriété et on lui refuserait le même droit! Ce serait là une criante injustice. La petite propriété est plus utile que la grande; elle nourrit plus d'hommes, elle en attache davantage au sol; rien n'y est en friche, parce que, son revenu étant borné, on n'y laisse rien d'improductif; on compense par le travail, par la bonne culture, le terrain qu'on n'a pas. Plus que la grande propriété, elle a besoin de lois sages qui lui permettent d'écouler ses produits, parce que pour elle une perte est irréparable, et c'est là que se trouvent en même temps le droit pour elle et la garantie pour le pays.

Quoi! le commerçant dont la patente ne s'élève pas à deux cents francs ne pourra pas nommer son représentant! Mais il n'a donc pas, autant que tout autre, besoin de sages lois de douane qui lui permettent d'exporter et d'importer les objets de son négoce? il ne lui faut donc pas, à lui, comme à son voisin, la paix qui protège le commerce? il n'est donc pas intéressé, comme lui, au maintien de la tranquillité intérieure qui seule amène la prospérité?

Quoi! l'industrie, cette nouvelle reine du monde, qui partout étend ses conquêtes, qui fait la gloire et la richesse du pays, qui a besoin d'être organisée, protégée, entourée de sécurité et de garanties, n'aurait pas le droit de se choisir des mandataires qui la comprennent et puissent contribuer à lui donner tout cela!

Le garde national, qui paie un impôt pesant par les dépenses de son uniforme, par la perte d'un temps précieux, ne serait pas apte à nommer un député dont le vote peut l'arracher, lui garde national, à sa femme, à ses enfants, et l'envoyer à la frontière, à la menace d'une invasion!

Quoi! l'impôt direct sera représenté et l'impôt indirect n'aura pas un vote? Mais pour soutenir la justice d'un pareil système, il faut être aveuglé par l'esprit de privilège ou par l'ambition.

La demande de la réforme électorale n'est point une œuvre de parti, c'est l'expression des besoins des masses. Elle a pris sa source dans la conscience de ce qu'ont fait depuis huit ans les législatures qui se sont succédées. En effet, cette représentation qu'on appelle orgueilleusement nationale, et qui n'est que la représentation de 197 mille privilégiés sur 33 millions d'âmes, qu'a-t-elle su faire pour

le pays? rien. Où sont les grandes lois qui devaient imprimer à l'industrie et au commerce une si puissante impulsion? à venir. Où sont ces lois de morale et de garantie qui devaient mettre un terme au scandaleux agiotage des actions industrielles, aux ignobles tripotages de bourse, dont le contre-coup menace le pays d'une effroyable crise qui s'avance à pas de géant? à venir. Où est cette réduction de la rente qui diminuera les charges si lourdes du pays, qui rendra à l'agriculture et au commerce tant de capitaux indispensables, qui rétablira un peu d'équilibre dans la répartition de l'impôt? à venir. Où sont ces grandes voies de fer, artères du pays, qui porteront à toutes les extrémités la vie et le mouvement, qui permettront de travailler les terrains incultes, d'exploiter les forêts improductives? à venir. Ce dégrèvement d'un impôt si pesant pour l'agriculture, l'impôt sur le sel, qui écrase nos campagnes, et ne leur permet pas d'élever des bestiaux, où est-il? à venir. Cette diminution du droit sur les bestiaux étrangers, qui en permettrait l'introduction et en ferait diminuer le prix, diminution qui se lierait si intimement avec le dégrèvement du sel, où est-elle? à venir. Ces lois tant promises qui devaient organiser le travail et lui faire une meilleure part dans les salaires, où sont-elles? à venir.

De quelque côté que l'on porte son attention, on cherche en vain ce qui a été fait. Tout est à créer. Le pays demandait des lois organisatrices, et on a comprimé la pensée; le pays réclamait des législateurs dont l'intelligence pût seconder le mouvement intellectuel qui se manifestait, et il n'a trouvé que des hommes qui se sont amusés à foudroyer des caricatures. Une grande institution était debout dans le pays, le jury, on l'a mutilé. Les législatures ont vécu au jour le jour, sans se préoccuper en aucune façon de l'avenir. Elles se sont laissées agiter par chaque événement, et ont fait des lois pour lui, sans songer que l'événement passerait et que les lois resteraient. Les intérêts de quelques-uns ont prévalu sur les intérêts de la nation, et la représentation prétendue nationale a été plus étroite dans ses vues, plus mesquine dans ses actes, relativement à trente-trois millions d'âmes, que le conseil municipal de la plus petite bourgade.

Quelle fortune scandaleuse n'a pas trouvée des défenseurs? quel tripotage de bourse n'a pas été servi par le télégraphe? quelle loi n'a pas été violée ou menacée, depuis celle qui garantit la liberté individuelle jusqu'à celle qui règle l'avancement dans l'armée? La responsabilité ministérielle n'est qu'un leurre; quelque grave accusation que l'on fasse entendre, la cohorte des fonctionnaires, la phalange des ambitieux sont là pour absoudre quand le pays condamne, pour étouffer de leurs cris toute voix accusatrice, pour persiffler quiconque ne se prosterne pas devant l'omnipotence ministérielle.

Les budgets de huit ministères sont votés en courant, presque sans examen, quelques-uns sans discussion; on jette au pouvoir sans y regarder l'argent du pays, et l'on passe de longues séances à discuter ridiculement sur le costume. On trouve des voix pour défendre un frac et une redingote, et il n'y en a pas pour défendre le prix de la sueur du peuple.

Et devant de pareils résultats on traite la réforme d'inutile, et on ose dire qu'elle n'a été mise en avant que pour créer des embarras au ministère. On feint de prendre le change. Il ne s'agit pas des huit hommes qui font des ordonnances, mais du système dans lequel la France se débat, sans dignité au dehors, sans justice au dedans.

Lundi, sur les trois heures de l'après-midi, le feu a éclaté dans un étage supérieur de la prison de Roanne. On attribue cet accident à un jeune détenu, qui, en fumant, aurait laissé

tomber des étincelles sur la paille qui s'était enflammée. Tout a été bientôt terminé sans grave dégât. Le bruit a couru, plus tard, que cet accident, qui eût pu avoir des suites si terribles, avait été causé par la malveillance d'un prisonnier accusé de plusieurs vols.

Dans la matinée de mardi, le sieur B..., ouvrier en soie, demeurant rue Bourbon, a tenté de s'asphyxier avec du soufre qu'il avait fait brûler dans sa chambre, où il s'était renfermé. Heureusement, l'odeur de ce soufre en combustion s'est développée aux alentours et a attiré les voisins qui se sont empressés d'enfoncer la porte, et sont parvenus à soustraire ce malheureux à une mort inévitable.

Mercredi, dans la matinée, un accident est arrivé à un des bateaux à vapeur amarrés à une des boucles du quai Monsieur. Le conducteur du bateau, au moment du départ, n'ayant pas assez promptement détaché la corde, le bateau, en tournant pour prendre la direction du départ, a entraîné dans le Rhône la grosse pierre à laquelle était scellée la boucle; les employés du bateau à vapeur sont heureusement parvenus à couper la corde, et la pierre a été retirée de l'eau à force de bras et de chevaux. Le bateau est parti sans autre accident.

(Journal du Commerce.)

Ces jours derniers, une voiture dans laquelle se trouvaient M. et Mme P..., après avoir traversé le pont de la Mulatière, entra dans l'allée Perrache, lorsque le cheval, s'étant effrayé, fit un mouvement qui cassa l'avant-train et précipita la voiture dans le Rhône.

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que M. et Mme P..., tout meurtris de blessures, ont pu être retirés du fleuve.

La chambre de commerce de Lyon est sur le point de faire commencer les expériences en grand du nouveau conditionnement des soies indiqué par M. Léon Talabot.

M. Gamot aîné, ancien élève de l'École polytechnique, fabricant de soieries et l'un des membres de l'ancienne commission chargée d'examiner cette question, a été appelé par la chambre de commerce à la direction spéciale de ces nouveaux essais. On est généralement d'accord pour approuver ce choix qui paraît remplir toutes les conditions désirables.

On attend, d'un jour à l'autre, la personne chargée par M. Léon Talabot de livrer les appareils. (Courrier de Lyon.)

Deux bateaux chargés de charbon se sont entrechoqués en descendant le Rhône, vis-à-vis du Bourg-lez-Valence (Drôme), et se sont brisés avec fracas. Bateaux et marchandises, tout a été entièrement perdu. Heureusement personne n'a péri.

Un journal de Saint-Etienne vient de publier la première liste des souscripteurs au monument que la petite ville de Feurs élève au brave colonel Combes, un de ses enfants, mort si glorieusement sur la brèche de Constantine. En tête de cette liste figure le nom du duc d'Orléans. Bien des gens, surtout parmi ceux qui ont pour mission d'exalter la générosité de la dynastie, bien des gens trouveront matière à grands éloges dans cet acte du jeune prince.

Nous ne discuterons pas avec eux sur l'intention qui l'a dicté, mais nous ferons remarquer qu'on a un peu lésiné sur les frais.

Le duc d'Orléans s'est fait inscrire pour cinq cents francs, ni plus ni moins. Or, comme il reçoit du budget deux millions de rente, il s'ensuit qu'il a montré tout juste la générosité dont fera preuve le simple citoyen qui, ayant vingt mille livres de rente, donnera à la souscription une pièce de cinq francs. A ce compte, le sous-lieutenant d'infanterie à douze cents francs d'appointements qui souscritra pour cinquante centimes surpassera de trois fois et plus en générosité l'héritier présomptif de la couronne de France et d'une fortune patrimoniale immense.

Nous devons dire, au reste, que M. le duc d'Orléans, si parcimonieux en cette occasion, laisse cependant de beaucoup derrière lui les autres membres de sa famille, dont les noms brillent par leur absence sur la liste de souscription. M. le duc de Nemours lui-même, qui, pendant que Combes gravissait la brèche, le duc de Nemours, qui vit, lui général de vingt-deux ans, expirer à ses pieds, en épaulettes de colonel, le vieux soldat de l'empire, le duc de Nemours n'a pas cru devoir donner une marque de reconnaissance à sa mémoire! (National.)

RICHESSE ET MISÈRE.

Le fond des vallées
Voit venir le jour;
Les sombres allées
N'ont plus de détour
Qui déjà ne sente
Un rayon du ciel,
Et l'abeille errante
Va chercher le miel.

La terre arrosée
Boit les tendres pleurs
Dont vient la rosée
Brillanter les fleurs,
Et les hirondelles
Aux reflets d'azur
Vont baignant leurs ailes
Dans les flots d'air pur.

Puis la tiède haleine
Du vent qui bruit
Réchauffe la plaine
Qui s'épanouit,
Et dans la campagne
Va sur son coursier
Un grand qu'accompagne
Plus d'un cavalier.

Le pauvre cantonnier que la sueur inonde
Brise le dur caillou sur la route entassé;
Sous les feux du soleil la terre se féconde,
Et lui, trempe son pain dans les eaux du fossé!

Toujours, toujours pour lui la nature est avare;
Le lourd marteau parfois s'échappe de sa main
Et cette main, pourtant, qui lentement répare,
N'aura rien des trésors qui passent au chemin!

Le vent dans la toile
S'engouffre, et la voile
Mène sur les eaux
Claires et profondes
Les biens des deux mondes
Sur de beaux vaisseaux!

Dans les bastingages,
Pliant les cordages,
Chaque matelot,
Au vent, à la pluie,
Balance sa vie
Au-dessus du flot.

Et sur le rivage,
Craignant le veuvage,
Une femme en pleurs
Au del qui l'écoute
Demande une route
Pour lui sans malheurs!
Hélas! elle est mère,
Et sur l'onde amère
Elle voit partir
Son époux qu'elle aime,
Son bonheur suprême,
Qu'elle attend venir!

C'est qu'il doit rapporter de sa course lointaine,
A travers les dangers, du pain pour ses enfants,
Qui viendront tous les jours, devant l'humide plaine,
Compter tous les soleils, calculer tous les vents.
Demain éclatera l'orage sur sa tête;
Suspendu sur la vergue et grimpé dans les mâts,
Il ira de ses mains, aux flots, à la tempête,
Arracher des trésors qu'il ne touchera pas!

Déjà la marée,
De perles parée,
Brillante et nacrée,
Quitte les galets;
Le rivage est vide;
Dans la fange humide
Un homme livide
Lève des filets.

Et de pauvres femmes,
Souffreteuses âmes,
Suant sur leurs rames,
S'en viennent chercher
D'une main saignante
L'herbe dégouttante
Dont la mer montante
Sema le rocher.

Et bientôt la cendre
De cette herbe tendre
Qu'elles viennent prendre
Deviendra cristal

TOULON, le 23 octobre. — Le chebeck le *Chamois*, commandé par M. Médoni, lieutenant de vaisseau, a levé l'ancre et pris le large dans la journée du 21.

Hier, le bateau à vapeur le *Tartare*, commandé par M. Poulter, lieutenant de vaisseau, a fait route pour Civita-Vecchia (Italie), ayant à bord Mme de Latour-Maubourg, épouse de l'ambassadeur français près le saint-siège.

Le même jour, le bateau à vapeur le *Fulton*, commandé par M. Poudra, lieutenant de vaisseau, est parti pour Alger, avec la correspondance et des passagers.

Le bateau à vapeur le *Vautour*, commandé par M. Pallu-Duparc, lieutenant de vaisseau, a mouillé aujourd'hui sur notre rade avec la correspondance du nord de l'Afrique, et 73 passagers civils et militaires. Ce bâtiment, parti d'Alger le 20, a relâché à Mahon le 21.

Le brick le *Sylphe*, commandé par M. Ducoëdic, lieutenant de vaisseau, a levé l'ancre et pris le large.

NIMES, 23 octobre. — Samedi dernier, vers une heure après midi, le sieur Bérard-Sauvageol, banquier de cette ville, s'est précipité du troisième étage de sa maison dans la rue (celle Sainte-Eugénie). Il a été tué sur-le-champ. On ne peut attribuer cette mort qu'à un dérangement d'esprit. M. Bérard était un homme de beaucoup d'ordre, qui n'avait d'autre défaut que de se livrer à un travail excessif, qui jouissait d'une très-honorable réputation, et dans les affaires duquel on n'a reconnu aucun dérangement.

La veille de son suicide, il alla chez un négociant avec lequel il faisait des affaires très-suivies, et qui fut frappé de l'air de désordre qu'il remarqua dans ses traits. M. Bérard répondit qu'à l'air dont le regardaient tous ceux qui le rencontraient, il voyait trop clairement qu'il avait perdu la confiance publique. C'est en vain qu'on chercha à le dissuader; il persista dans sa fatale conviction.

Elle l'a porté sans doute à l'acte de désespoir qui a terminé ses jours, et auquel il s'est livré après avoir été comme d'habitude avec sa femme et son neveu. Avant de se précipiter par la fenêtre, il posa sa montre, défit son col, quitta son chapeau et sa redingote, dans les poches de laquelle on n'a trouvé qu'un rasoir. Ce rasoir et la précaution que M. Bérard avait eue de défaire son col peuvent faire supposer avec assez de raison que ce malheureux avait eu d'abord le dessein de se couper la gorge, et que, prêt à suivre une pareille détermination, il préféra l'autre genre de mort.

COLONIE D'AFRIQUE.

Alger, 16 octobre.

Par suite des arrêtés sur l'organisation de la province de Constantine, ont été nommés kalifa du Sahel, Sidi-Ali-ben-Aïssa; kalifa de Ferjonia, Sidi-Achmet-ben-Hamelaoui; caïd des Haractas, Sidi-Ali-ben-Bahamed; caïd des Amers-Cheraguas, Sidi-Mocktar-ben-Choualla.

Ferhact-ben-Saïd a été maintenu dans l'emploi de cheick el Arab.

Le 4 octobre, les chefs revêtus de dignités nouvelles ont reçu l'investiture dans le palais de Constantine, en présence des Ulémas et des principaux habitants. Chacun d'eux, avant de revêtir le kholla ou la gondoura (marque de la dignité à laquelle il était élevé), a prêté sur le Coran, entre les mains des cadis et des muphtis, serment de fidélité au roi et d'obéissance au commandant supérieur de la province. Ils ont été reconduits chez eux par la musique du beylick avec le cérémonial en usage dans la régence avant la conquête.

Depuis la prise de Constantine, le besoin de mettre cette ville en communication avec la mer par la voie la plus courte était généralement senti. La difficulté de transporter les approvisionnements nécessaires au chef-lieu de la province par une route d'un développement de quarante-quatre lieues pouvait, dans des circonstances données, compromettre la position de la garnison, et entraînait d'ailleurs l'état à des dépenses considérables.

L'occupation de Stora avait donc été résolue dès les premiers mois de cette année; mais, pour arriver à ce résultat, il fallait exécuter de grands travaux, ouvrir une route que nos colonnes pussent parcourir rapidement, et qui pût servir ensuite aux transports de l'administration.

Un travail entrepris sur une grande échelle, et suivi avec une remarquable activité, avait porté la route, vers la fin du mois dernier, jusqu'au col de Kentourse, à neuf lieues de Constantine, et le jour même où M. le maréchal gouverneur-général arriva dans cette partie de la province, les travailleurs franchirent le col en sa présence, et commencèrent la rampe destinée à conduire dans la vallée de l'Oued-Entsa.

Les travaux arrivés à ce point, le camp de Smandou ne pouvait plus leur donner une protection suffisante; il fallut donc établir un camp en avant; une position convenable fut reconnue au confluent de l'Oued-Entsa et de l'Arrouch, et le 30 septembre le général Galbois vint s'y établir avec quatre bataillons et trois escadrons. Les Kabyles n'opposèrent aucune résistance, et dès le lendemain un marché fut établi par eux auprès du camp.

Sur plusieurs points la voie romaine fut remise en état de servir, et, en peu de jours, il fut possible de faire arriver des voitures jusqu'au camp de l'Arrouch et d'en assurer ainsi l'approvisionnement.

Ce premier résultat obtenu, il devenait urgent de compléter

l'occupation du pays et de se porter rapidement sur Stora.

Le 7 octobre, M. le maréchal gouverneur-général partit du camp de l'Arrouch avec une colonne forte de 3,000 hommes; il arriva à quatre heures du soir au bord de la mer et établit son quartier-général sur les ruines de l'ancienne citadelle de Rus-siendi, qui reçut le nom de Fort-de-France; les Kabyles n'opposèrent aucune résistance.

Le 8, un convoi de mulets arabes, escorté par un détachement de Turcs à la solde de France, s'étant engagé dans un défilé, fut attaqué par les Kabyles; les mulets effrayés s'enfuirent, et le détachement turc rentra au camp de l'Arrouch après avoir perdu trois hommes et tué quelques Kabyles. Pendant la journée du lendemain, les Kabyles attaquèrent le camp où ne se trouvaient que les Turcs; mais ils furent vigoureusement repoussés, et éprouvèrent des pertes assez fortes pour leur faire demander l'aman en protestant de leur volonté de rester tranquilles.

Depuis ce moment aucun accident n'a troublé la tranquillité du pays; l'agitation se calme, les chefs promettent que les tribus n'attaqueront plus, et que la route sera désormais parfaitement sûre.

Le camp du Fort-de-France, contre lequel aucune attaque n'a été dirigée, sera bientôt terminé. On a déjà commencé les travaux de la route qui doit conduire de l'Arrouch à la mer, et, selon toutes les probabilités, elle sera terminée avant huit jours.

Pour assurer l'approvisionnement du camp nouveau, les bateaux à vapeur le *Sphinx* et l'*Achéron* avaient reçu l'ordre de se rendre successivement sur la rade de Stora. Ces bâtiments ont rempli leur mission avec beaucoup de zèle et de précision. (Moniteur algérien.)

Paris, 25 octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Des lettres du Mexique, en date du 24 août dernier, annoncent qu'on venait d'y recevoir l'avis que l'escadre française de blocus, composée de deux frégates et une corvette, était arrivée sur la côte de l'ouest de la mer Pacifique. Une lettre particulière de San-Louis-de-Polos du 15 confirme cette nouvelle. Un courrier extraordinaire venait d'arriver, annonçant au préfet de cette ville que deux frégates françaises, une corvette et un brick avaient paru devant San-Blas et Mazatlan pour commencer le blocus dans la mer Pacifique.

M. de Bériot doit très-incessamment se faire entendre à Paris dans un concert avec sa belle-sœur, Mlle Garcia.

Nous apprenons que deux des professeurs nommés par M. de Salvandy sans qu'ils fussent dans les conditions des réglemens, s'étant présentés aux examens pour prendre leurs grades, viennent d'être refusés.

Le scandale produit lundi dernier à l'Opéra, par les claqueurs qui ont frappé plusieurs personnes du parterre parce qu'elles se permettaient de manifester leur mécontentement de ce qu'on applaudissait Mlle Elssler dans des moments inopportuns, pourrait avoir des suites sérieuses. Plusieurs personnes ont été blessées grièvement, et l'une d'elles a déposé une plainte au parquet du procureur du roi contre le chef de clique et contre M. Duponchel, directeur de l'Académie royale de musique.

Le conseil-général de la Seine a réglé la nature et la forme de la publicité que pourront recevoir ses séances. On avait demandé d'abord que cette publicité s'étendît à toutes les délibérations sans restriction, ainsi qu'aux discussions dont elles auraient été l'objet. Dans ce système, la publicité serait devenue de droit commun, et n'eût été restreinte, dans certains cas, que sur la proposition d'un membre. Le conseil en a décidé autrement; il a statué, à la majorité des voix, qu'après chaque délibération le président consulterait l'assemblée sur la question de savoir si la délibération prise et si la discussion qui la motive seraient imprimées. Aucun nom ne sera porté au procès-verbal.

On lit dans le *Breton* du 28 octobre :

« Par suite de l'ordonnance royale que nous avons publiée hier, et qui annule deux délibérations du conseil-général de la Loire-Inférieure, M. Billault, président de ce conseil et député de ce département, nous demande l'insertion de la lettre ci-après, qu'il vient d'adresser à M. le ministre de l'intérieur.

« Monsieur le ministre,
» En annulant les délibérations prises par le conseil-général de la Loire-Inférieure les 23 et 31 août dernier, l'ordonnance du 28 octobre 1838 n'a point résolu la difficulté de fait soulevée par ces délibérations. Vous bornant à trancher un principe de droit, vous avez pensé que la

généralité des termes de l'art 7 de la loi du 10 mai 1838 pouvait être restreinte et les deux délibérations déclarées illégales. La majorité du conseil-général, dans laquelle se comptent trois membres de la législature qui a voté cette loi, n'en avait pas ainsi compris le sens, et en prenant les deux délibérations annulées, avait cru remplir, en légalité comme en conscience, un devoir pénible mais impérieux.

« Quoi qu'il en soit, Monsieur le ministre, quand une démarche si grave n'est accueillie que par une fin de non-recevoir, la conduite de ceux qui l'ont volée est tracée d'avance. Je dépose en vos mains ma démission de membre du conseil-général de la Loire-Inférieure. Les électeurs que j'ai eu l'honneur d'y représenter pendant cinq années comprendront ma conduite, et auront à la juger. »
» Veuillez agréer, etc.

BILLAULT,
» Député de la Loire-Inférieure. »

Cette lettre nous paraît fort grave, car elle nous fait pressentir que tous les membres du conseil-général de la Loire-Inférieure vont suivre les uns après les autres l'exemple de M. Billault; et il est fort probable qu'ils seront tous réélus pour l'année prochaine.

On écrit de Cherbourg :
« L'inconcevable cherté du blé après une heureuse récolte a jeté des inquiétudes dans la population de Cherbourg, et l'on a supposé que quelques négociants de cette localité avaient accaparé des grains. Un placard a même été affiché dans la ville, dénonçant à la population les noms des trois personnes désignées comme contribuant à la cherté d'une denrée de première nécessité.

Le maire de Cherbourg a adressé aux deux journaux de cette ville une lettre dans laquelle, par le raisonnement et les chiffres, il cherche à détruire les bruits répandus, et la fâcheuse impression qu'ils ont jetée dans le public. »

Le bruit avait couru au Palais que les débats du procès intenté au *Messenger* par M. Gisquet devaient avoir lieu le 12. On ajoutait que M. Gisquet, dans le but d'étouffer ce procès, demandait la restitution de certaine lettre, et promettait, à cette condition, de se désister de sa plainte. Des pourparlers avaient eu lieu, disait-on, à ce sujet. Ces bruits furent répétés par plusieurs journaux.

Le *Messenger* rétablit ainsi les faits : après avoir déclaré que le jour de l'ouverture des débats n'était pas fixé, et qu'il n'avait reçu aucune notification à cet égard, ce journal ajoute que les bruits qui ont couru sur des arrangements à intervenir entre son gérant et M. Gisquet, n'ont aucun fondement.

« Nous répéterons sans cesse, dit-il, qu'en portant une accusation des plus graves contre l'ex-préfet de police, nous avons entendu remplir un devoir pénible, mais impérieux, imposé à la presse indépendante. Nous savions, en l'accomplissant, quelles en étaient les conditions et les conséquences. L'une de ces conditions essentielles, c'est le plus scrupuleux, le plus consciencieux examen des preuves qui nous étaient fournies avant d'asseoir notre conviction; l'une de ces conséquences, c'est le procès dans lequel nous sommes engagés.

« Le débat contradictoire pouvait, à la vérité, avoir lieu dans la presse; nous l'aurions de très-grand cœur accepté sur ce terrain. On a pris la voie judiciaire. Dès qu'on nous y fait entrer, il ne peut plus être question d'en sortir.

« Ces prétendus pourparlers, dont on indique la date, n'ont donc jamais existé. Quant à rendre des lettres que nous tenons comme dépôt pour le besoin de notre cause, mais qui ne nous appartiennent point, nous demandons si c'est une proposition que l'on puisse faire à des gens d'honneur. Nous croyons, en conséquence, que le journal qui, sur de faux renseignements, a publié le fait contenu dans l'article précité, se fera un devoir de le démentir. »

On lit dans la *Gazette du Midi* du 24 octobre :

« Dans la journée d'hier, le bruit courait à Marseille qu'un soulèvement avait éclaté dans l'île de Majorque; les campagnes s'étaient levées et tenaient les autorités chrétiennes bloquées dans Palma. A cette nouvelle, le baron de Meer, ajoutait-on, avait fait partir de Barcelonne deux bataillons, et avait mis en réquisition pour cet objet les bateaux à vapeur, dont l'un, en effet, attendu à Marseille, se trouve en retard. Si cette nouvelle se confirme, on comprendra que deux bataillons seraient insuffisants pour réduire la population d'une île aussi importante. Il est probable qu'en ce cas, Christine réclamerait la coopération des marines française et anglaise. Reste à savoir s'il leur serait possible de faire un débarquement et de poursuivre dans l'intérieur les bandes carlistes, qui échapperaient ainsi à leur action. Il faut attendre, au surplus, des renseignements plus positifs. »

Faits Divers.

Le ministère des cultes est saisi d'une question neuve et importante, dont il est à craindre que la solution ne soit donnée contrairement au texte de la loi. Une place de pasteur est va-

Qu'une main savante
Cisèle, brillante,
Tourne, puis implante
Dans l'or, pur métal.

Qu'au fond de la terre,
Quelque prolétaire,
Courbé de misère,
Arrache aux parois!
Chargé de vanille,
Le vin y pétille,
Et la coupe brille
Aux tables des rois.

Pour le peuple jamais la nature n'est rîche ;
Il lui prend des trésors qui ne sont pas pour lui !
Il n'aura pas le champ que son labeur défriche,
Et c'est pour le brûler que le soleil a lui !
Il est roi d'ici-bas, mais couronné d'épine ;
Il doit chaque matin se lever, sans savoir
Quel sort, doux ou fatal, le hasard lui destine,
Ni d'où viendra le pain qui nourrira le soir !

Mais sa main hardie
Qu'instruit son génie
A de l'industrie
Conquis le trésor.
L'étoffe chatoie ;
L'onduleuse soie
Déjà s'y déploie,
Se mêlant à l'or.

Crêpines et franges,
Légères fontanges,
Merveilleux mélanges,
Naguère inconnus,
De sa main féconde
Coulent comme l'onde,
Et parent le monde
De riches tissus !

Mille et mille barques
A tous les monarques
De ces autres parques
Portent le satin,
Et toute la terre
Devient tributaire
De ce prolétaire
Qui n'a pas de pain !

Car ce n'est pas pour lui que sera la richesse !
Sitôt que les combats enchaîneront captifs
Nos vaisseaux dans nos ports, surgira la détresse
Qui croisera ses bras sur ses métiers oisifs !
Il armera vingt fois, à de longs intervalles,
Sa main habile, mais étrangère aux combats ;
Son sang des carrefours inondera les dalles,
Car il viendra tomber sous le plomb des soldats !

Autour de vous pourtant regardez : toutes choses
Vont s'épanouissant comme des fleurs cîclozes.
La richesse circule, et l'on croit au bonheur...
On respire partout comme un parfum de fleur...

Grâce aux fruits de l'impôt, les cités s'embellissent ;
La matière grandit ; de tous côtés surgissent
De riches monuments que l'herbe couvrira,
Lorsque viendront les jours où tout s'engloutira...
Edifices fameux qui décorent nos rues,
Dont les frontons un jour heurteront les charrues !
Granits mystérieux que l'on ne comprend pas...
Larges arcs triomphaux qui disent les combats
Où pour l'orgueil des rois naguère s'engloutirent
Les générations qui sous eux combattirent !...
Fastueux monuments où ne sont pas comptés
Les pleurs que chaque pierre en montant a coûtés !
Le veau d'or est le dieu qu'aujourd'hui l'on encense ;
Aux marches de l'autel que lui fit la puissance
Se prosternent bien bas, satrapes, courtisans,
Soldats et mallôtiers, vieillards et jeunes gens,
Proconsuls et commis, gouverneurs de provinces ;
Tous viennent, escortés de pontifes, de princes,
Embrasser la statue avec l'ongle et la dent,
Afin d'en emporter quelque chose en sortant !

Quand finiront, mon Dieu ! ces tristes jours d'épreuves
Où d'un peu de bonheur tant de cités sont veuves !
Oh ! tu n'as pas voulu, dans tes sages décrets,
Que l'on semât toujours sans recueillir jamais,
Que la peine de l'un fût le trésor de l'autre.
Donne-nous donc, mon Dieu ! quelque nouvel apôtre
Qui vienne à l'univers prêcher l'égalité,
Et fasse d'autres lois pour notre humanité !

KAUFFMANN.

conte, à Metz, dans l'église réformée. Deux candidats sont en présence : l'un est M. Lafite, renommé pour son éloquence dans la prédication et pour sa science biblique; l'autre est un jeune homme de 26 ans, à son début, M. Cuvier, héritier d'un beau nom. Le consistoire assemblé, au premier tour de scrutin, donna 6 voix sur 15 à M. Lafite, et 4 voix à M. Cuvier. Le consistoire était composé de la moitié plus un de ses membres, et la pluralité des voix étant la seule condition d'éligibilité, voulue par les articles organiques des cultes, décrétés en 1802, le consistoire devait se dissoudre. Néanmoins, on passa à un second tour de scrutin, dit de ballottage, entre M. Lafite et M. Cuvier, et alors M. Cuvier a obtenu 13 suffrages, et M. Lafite 2.

Il paraît que le préfet de la Moselle, aujourd'hui de la Gironde, M. Sers, s'est opposé par des raisons purement politiques à la nomination du premier candidat, M. Lafite, ancien pasteur de cette église, démissionnaire, il y a quelques années, par suite de dissidence sur quelques points dogmatiques entre lui et le consistoire; mais que le troupeau réclame vivement cette nomination, par le besoin d'opposer un orateur exercé à la propagande catholique tentée avec quelque succès par M. l'abbé Lacordaire, et qu'une pétition signée de la grande majorité des protestants de Metz a été adressée au ministre, pour que celui qui, au premier tour de scrutin, a obtenu la pluralité légale, soit institué par le gouvernement.

Les partisans de M. Cuvier, au contraire, prétendent, dans le silence du procès-verbal, qu'il avait été convenu que l'élection se ferait à la majorité absolue, et non à la pluralité, quoique la loi ne l'exige pas, et qu'ainsi le second candidat doit être institué. On attend la décision de M. Barthe sur cette question, qui intéresse la légalité et toute l'église protestante.

Nous avons signalé souvent le déplorable préjugé qui, dans les campagnes et même à Paris, en cas de crime ou d'accident, empêche de porter des secours aux victimes avant la descente des officiers de justice.

En voici un nouvel exemple : Dans une commune de Seine-et-Marne, un sieur B... s'était pendu. Le maire, averti immédiatement, se transporta sur les lieux, et, ne croyant pas qu'il lui fut permis de porter du secours au sieur B... avant d'avoir obtenu l'autorité judiciaire, il se contenta d'adresser la lettre suivante au juge de paix :

« Monsieur le juge de paix, j'ai l'honneur de vous informer que la femme B... rentrant chez elle sur les six heures du soir, elle a trouvé son mari pendu dans son étable à une solive, mettant transporté au domicile dudit B... mais je ne pas juge approposé de le dépendre sans vous en prévenir.

J'ai l'honneur d'être, etc. » Nous devons ajouter que tout secours eût été inutile lors de l'arrivée du maire, car la mort remontait à plusieurs heures; mais ce magistrat l'ignorait, et ses étranges scrupules eussent pu, dans une autre circonstance, empêcher une assistance salutaire. (Gazette des Tribunaux.)

Dans la nuit du 18 au 19 de ce mois, à Calais, un jeune marin, matelot à bord du brick mecklenbourgeois *Martha et Max*, étant de service de quart, est tombé à la mer, entre le quai et le bord, croyant s'appuyer sur les parois du navire, qui avaient été retirées la veille pour faciliter l'embarquement du lest. Le courant ayant entraîné ce malheureux, les secours que ses camarades se sont empressés de lui porter ont été sans résultat. Son cadavre a été retrouvé sur la berge nord du courant, près du Long-Pont. Il avait un bras cassé et plusieurs contusions à la tête.

Voici un trait de galanterie à la manière anglaise. La semaine dernière, un habitant des bords de la Tamise, qui habite Boulogne, prend un billet de secondes, et va s'installer dans une loge où personne ne se trouvait. Pendant toute la pièce, notre gentleman a les yeux et l'attention fixés sur la scène; mais, au baisser de la toile, voilà qu'il développe un volumineux paquet placé sur sa banquette, et se met à jeter à profusion de superbes paires de gants dans les loges des premières. Les dames sur les genoux desquelles pleuvaient ces gants semblaient assez embarrassées de cet acte de galanterie britannique, et le parterre riait et applaudissait.

Il n'est bruit dans cette ville que de l'évasion d'une jeune Hélène qui met au désespoir un pauvre Ménélas anglais. Ce gentleman devait quitter Boulogne jeudi dernier, pour aller revoir ses foyers. Il arriva au paquebot où il espérait déjà trouver sa moitié; mais il ne trouva que son bagage et la femme de chambre de sa dame; celle-ci, à son grand étonnement, n'arriva pas. On se mit à la recherche de la fugitive, on parcourut tous les coins de la ville, on fit des perquisitions dans tous les hôtels: la belle Hélène ne se retrouva pas. Le mari désespéré ne s'embarqua pas. Il espère toujours voir revenir au bercail la brebis égarée.

Tribunaux.

On lit dans l'*Eco del Comercio* : Le tribunal de Villalba (Galice) était, il y a peu de jours, saisi d'une affaire qui présente beaucoup de gravité. Le 31 mai dernier, deux frères, Santiago et Domingo Salgado, honorables commerçants, habitants d'Aucarés, sortirent de la paroisse de Baamonde, dépendant de la justice de Villalba. Le premier, Santiago, avait l'intention de se rendre à la Corogne, où il allait payer 5,000 réaux qu'il devait pour prix de marchandises qui lui avaient été livrées; l'autre comptait parcourir plusieurs villages, afin d'y opérer quelques recouvrements.

Les deux frères, montés sur leurs mules, munis de passe-ports, et ne portant aucune arme qui put leur donner une apparence suspecte, s'avançaient à côté l'un de l'autre en caressant des sommes qu'ils avaient à recouvrer. Ils avaient fait ainsi environ une lieue et demie, lorsqu'ils arrivèrent au pont Saint-Albert. C'est là qu'ils devaient se séparer. Santiago avait à prendre la grande route; il fallait, au contraire, que Domingo tournât à gauche, et descendît par le chemin qui suit le bord du fleuve. Mais comme leurs comptes, assez longs à expliquer, n'étaient pas achevés, ils se dirigèrent tous les deux par le chemin qui longe le Minho. Des personnes qui étaient à peu de distance dans la campagne les virent passer; puis, au bout de quelques instants, ils les aperçurent qui revenaient sur leurs pas. Dans le même moment, une troupe de huit carabiniers venait par la grande route. Elle marchait ainsi à peu près dans la même direction que les commerçants, éloignée d'eux seulement d'une demi-portée de pistolet. Pendant quelques instants cette disposition resta la même jusqu'à ce qu'on fut arrivé à un endroit où le terrain est un peu plus bas et qu'on appelle la Perte (la Perdida). Alors un des carabiniers, que depuis on a su être le chef, don José Reiter, prit un peu l'avance pour s'embusquer le long du chemin, puis il tua d'un coup de fusil le malheureux Santiago. Un autre carabinier visita aussitôt le cadavre, et on le vit enlever un paquet qui parut être un sac d'argent.

Les assassins ne s'en tinrent pas là, ils arrêtèrent Domingo tout éploré, s'emparèrent des deux mules, et se rendirent à Baamonde, où, pour cacher leur crime, ils firent la déclaration suivante : « En arrivant près du pont de Saint-Albert, nous

avons rencontré deux hommes suspects, qui se sont mis à crier : Vive don Carlos V ! Ensuite ils ont pris la fuite. Comme nous ne pouvions les rejoindre, nous avons fait feu : notre décharge ayant étendu mort un de ces deux individus, nous sommes parvenus à nous rendre maîtres de l'autre que nous vous amenons. »

Malgré l'audace avec laquelle ce mensonge fut récité, il ne fit pas de dupes. Les frères Salgado étaient trop connus dans le pays, où ils jouissaient à juste titre de l'estime publique. D'ailleurs peu d'instants s'étaient écoulés, lorsque les personnes qui, d'un endroit assez rapproché, avaient été témoins du crime, vinrent en donner tous les détails. L'alcade constitutionnel procéda sans délai à l'instruction. On trouva sur chacun des carabiniers une partie de la somme enlevée à Santiago. Une part plus considérable dans ce butin avait été attribuée à don José Reiter, au pouvoir duquel était encore le sac de toile qui avait renfermé l'argent volé à la victime.

Les preuves du crime étaient évidentes; aussi don José Reiter et le carabinier qui a dépouillé le cadavre ont-ils été condamnés à être fusillés par derrière. Les six autres complices ont été condamnés chacun en cinq années de prisons.

On n'attend plus en ce moment que l'approbation supérieure nécessaire à l'exécution de cette sentence. »

Extérieur.

ANGLETERRE. — LONDRES, 23 octobre. — Consolidés, 92 7/8; rente active, 17 1/4; passive, 4 1/5; diff., 7 1/4 5 0/0; portug., 31; id. 3 0/0, 20 1/4 2 1/2 0/0; holland., 53 7/8.

La visite du comte de Spencer à Windsor a été le sujet de toutes les conversations de ce matin; l'opinion générale était que le noble lord devait aller au Canada en remplacement de lord Durham. On a dit plus tard qu'il devait remplacer lord Glenelg comme secrétaire-d'état des colonies. (Standard.)

Le paquebot *La Lyre* apporte des nouvelles de Rio-Janeiro du 22 août. Le sénat a approuvé le budget du ministère des finances. Le chargé d'affaires anglais a obtenu du gouvernement brésilien l'autorisation de loger dans la maison de correction tous les Africains pris à bord des schooners *le Brillant* et *Flor de Loanda*, jusqu'à leur embarquement pour Sierra-Leone. (Globe.)

STOCKHOLM, 9 octobre. Dans la nuit du 7 au 8 octobre, on a de nouveau cassé les vitres de l'ancien hôtel du chancelier de justice, M. Neermann; mais les instigateurs de ce mouvement semblent s'être trompés : le chancelier n'habite plus cet hôtel. (Idem.)

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 9 octobre. — On s'était trop pressé de croire dans notre capitale à l'arrivée dans le Bosphore de l'escadre anglaise : elle s'est bornée à se joindre à celle du sultan pour obliger Méhémet-Ali à désarmer. D'un autre côté, la Porte expédie continuellement des troupes en Asie; tout ce qui se fait maintenant n'est guère rassurant pour le maintien de la paix dont on s'efforce d'empêcher la rupture. Nous avons cru que l'Angleterre, en vertu de son ancien traité, enverrait sa flotte dans la mer Noire, là où la Russie a un côté si vulnérable; mais nous avons été trompés dans notre attente, les efforts de cette puissance ne tendent pour le moment qu'à intimider l'Egypte.

Le *Tartare*, que lord Ponsonby attendait de la Perse, n'est pas encore arrivé, et l'on commence à craindre que les Anglais ne se soient trop tôt flattés d'un plein succès dans les événements qui agitent le royaume.

Un bateau à vapeur français, arrivé à Constantinople le 24 du mois dernier, a apporté la plus grande partie du tribut du pacha d'Egypte pour la Porte. L'impression produite par cette circonstance sur le public et sur le commerce, dont les inquiétudes commençaient à devenir sérieuses, est de plus en plus favorable. (Gazette d'Augsbourg.)

DEMANDE DE LETTRES DE MARQUE CONTRE LA FRANCE. — Depuis quelques jours M. Vadevisio, ambassadeur du Mexique à la cour d'Espagne, reçoit de plusieurs maisons de Cadix et de Gibraltar des demandes de lettres de marque contre la France. Ces maisons supposent que la guerre a éclaté entre les deux puissances; mais, ce qui est plus étrange, c'est que l'ambassadeur ait reçu des nouvelles analogues de personnes qui sont connues comme représentant des maisons françaises. M. Vadevisio a répondu que cette affaire, sur laquelle il avait adressé un rapport à son gouvernement, était encore en suspens, et que, s'il recevait des lettres de marque, il s'empresserait de les distribuer.

D'après une lettre de Montevideo du 20 juillet, une conférence avait eu lieu entre Loyalalla, nouvellement nommé chef de l'état, et Fructuosa Rivera. Le résultat de cette conférence aurait été que ce dernier aurait consenti à faire cause commune avec l'autre. Des lettres particulières du 14 août contredisent cette nouvelle : elles annoncent que le parti de Rivera avait jusqu'à un certain point cerné la ville et empêché les vivres d'y entrer. Le siège n'était pas cependant poussé strictement; car quelques provisions avaient été introduites dans la ville.

Variétés.

DICIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES.

(Suite de l'article Lxox.)

Condition des soies. — Usages de la vente sur cette place. — On a adopté à Lyon et à Saint-Etienne un système de garantie contre la fraude dans la vente des soies. Après le dévidage, la soie est portée dans un établissement qu'on appelle la *Condition publique*. La soie y est exposée dans une atmosphère humide, sans éprouver aucune altération dans son apparence extérieure. Ces établissements reçoivent environ les trois quarts des soies jetées dans la consommation, et elles y sont soumises pendant vingt-quatre heures à une température de 18 à 20° de Réaumur (72 1/2 à 77 de Fahrenheit); et si la diminution du poids se trouve être alors de 1/2 à 3 0/0, on continue l'expérience à cette température élevée pendant vingt-quatre heures et plus. Une flotte est alors remise à l'essayeur, qui en détermine le titre qui sert de base à la fixation de la valeur. Les agents attachés à cet établissement certifient ce poids, et c'est sur leur attestation que s'effectuent les marchés. La soie portée à la condition se vend au kilogramme; après l'opération, elle se vend au même prix, mais au poids de marc, ce qui donne au vendeur un de 12 0/0.

L'achat de ces soies se fait toujours au comptant avec un escompte variable. Les fabricants lyonnais travaillent pour trois acheteurs seulement : le détaillant de la ville et des environs, les magasins de Paris qui, pour la plupart, ont des acheteurs à Lyon, et les commissionnaires qui prennent en fabrique tout ce que l'étranger leur demande. C'est par l'intermédiaire du commissionnaire que se font toutes les exportations de la fabrique lyonnaise; au fur et à mesure des commandes de l'étranger, il s'adresse à divers fabricants pour les faire remplir, car il sait le genre d'articles de chaque maison, de telle sorte que le négociant lyonnais ne connaît jamais en entier les commandes du dehors, ou ne les connaît que lorsqu'elles sont près d'être remplies.

Ce qui a produit cette position des producteurs près desquels le commissionnaire est devenu un intermédiaire si important, c'est la division du travail entre une foule de fabricants faisant les mêmes articles, et le défaut d'une vaste association industrielle. Toutes ces diverses ventes se font au

comptant, avec un escompte de 10 à 12 0/0. Le commissionnaire lyonnais trouve son bénéfice dans cet escompte, bénéfice qui s'augmente naturellement de son droit de commission.

Du commerce des soieries à Lyon. — Considérations sur sa décadence. — Moyens de l'empêcher. — Une opinion généralement répandue, c'est que les étoffes légères ont pour jamais quitté Lyon, où leur production ne saurait exister à des conditions aussi avantageuses que dans les campagnes lyonnaises, en Suisse, en Prusse, en Italie, et que cette ville ne saurait plus être dès lors un grand centre de travail. Les hommes qui ont cette opinion se sont malheureusement bornés à envisager la question sous une seule de ses faces; convaincus de cette vérité que l'on ne pouvait plus diminuer le prix de la main-d'œuvre, déjà réduit au point de fournir à peine de grossiers aliments à l'ouvrier qui passe de soize à dix-huit heures sur son métier, ils ont proclamé que, dans l'impossibilité d'abaisser le prix de ses articles, Lyon était impuissant à lutter contre la concurrence. Ils n'ont pas cherché si de nouvelles combinaisons ne leur permettraient pas de compenser ce prix de main-d'œuvre, plus élevé dans une grande cité que dans les campagnes ou les petites villes étrangères, par des économies d'une autre nature.

La fabrication des étoffes de soie, à Lyon, est entre les mains d'environ 500 fabricants qui tous réunissent plusieurs sortes de produits; tous ont de vastes magasins, des commis pour peser la soie remise aux ouvriers avant l'ourdissage, la teinture, le dévidage, le tissage, et rendue par eux après chacune de ces opérations; des commis courant la ville et la banlieue pour visiter les métiers, inspecter la fabrication, indiquer les coupes à faire; un teneur de livres ambulante ou à poste fixe, suivant les opérations; de nombreux dessinateurs occupés à inventer, à créer un dessin nouveau que d'autres dessinateurs imiteront bientôt en y modifiant quelque chose. Ces grandes locations, ces nuées de commis ou dessinateurs, coûtent des sommes immenses aux fabricants dont chacun a des intérêts particuliers qui, mis en présence, ont parfois de scandaleux résultats. Si, au lieu de former 500 maisons qui luttent entre elles de frais et de produits, ces négociants s'associaient par 50 pour mettre en commun leurs capitaux, leurs talents, leur activité, on comprendrait facilement qu'ils auraient besoin de moins de commis; de moins de dessinateurs, puisque leurs opérations se feraient plus en grand, de moins de teneurs de livres, et que leurs frais de loyer se trouveraient réduits de beaucoup.

Ce n'est pas tout : vingt courtiers font toutes les transactions entre les marchands de soie et les fabricants; ils reçoivent des premiers 3/4 p. 0/0 sur le prix de la vente, et 3 fr. par balle de seconds. Ces diverses sommes, qui, dans les temps de travail, font un énorme total, seraient économisées par les associations, qui commettraient chacune un de leurs membres à ces achats. L'étendue des opérations faites par un associé d'avoir dans leurs propres maisons et sous leur surveillance les ateliers de teinture, de dévidage, d'ourdissage, et d'échapper ainsi à ces vols de soie qui entretiennent les piqueurs d'onces (1), perte considérable pour la fabrique lyonnaise, dont la somme augmente naturellement le prix des produits. Ces diverses économies permettraient aux fabricants de baisser le prix des étoffes légères, de soutenir la concurrence avec l'étranger et de ramener à Lyon une industrie qui s'en éloigne.

Il existe un autre moyen plus sûr, et dont les résultats seraient plus durables, mais qui touche aux plus hautes questions d'économie sociale, et qui renverserait tout le système sur lequel sont établis la production et le commerce des étoffes de soie à Lyon. Les 500 fabricants lyonnais occupent tous les métiers nécessaires aux besoins de leurs ventes, en ce sens qu'ils fournissent la matière, organasin et trame, soie ou laine, ou or argent, suivant l'objet fabriqué, au maître qui, possesseur d'un à six métiers, occupe des ouvriers à qui il donne le logement et la moitié du prix de façon, à la charge par eux de payer la moitié de l'huile qu'ils brûlent et la moitié de la journée du lanceur, si le métier en nécessite l'emploi; le dévidage, le tordage et le remettage sont à la charge du maître, ainsi que tous les frais d'achat et d'établissement du métier, propriété qui reste improductive dès que l'ouvrage cesse. A chaque changement d'article, il fait des frais parfois considérables pour monter les pièces avec des dispositions nouvelles, frais que le manque de travail l'empêche de retrouver sur le prix des façons. Si le maître est à son aise, ses ustensiles vont se rouiller ou se déteindre dans un grenier, en attendant de l'emploi qui peut-être ne viendra plus; s'il a des besoins, il vendra au plus bas prix, avec des pertes énormes, ces objets dépréciés par leur perte momentanée, au même marchand qui les lui a vendus fort cher : dans les deux cas, perte inutile que rien ne compense. Nous n'exagérons pas en disant qu'il y a pour plus d'un million d'objets non employés entassés dans les greniers.

Une large association dans laquelle entreraient le capitaliste pour ses fonds, le fabricant d'aujourd'hui pour les siens, ainsi que pour ses connaissances, son travail; le dessinateur pour son génie; le maître et le teinturier pour leur industrie et leur surveillance sur les ouvriers qu'ils dirigent, dégagerait la production de bien des sangsues qui l'appauvrissent. Le chômage, cette plaie des ateliers, disparaîtrait entre la remise d'une pièce et la réception d'une autre; tous les métiers et ustensiles appartenant à l'association, rien ne serait mis au rebut.

Aujourd'hui, avec la mauvaise organisation de la production, la nécessité d'inventer ou de suivre des modes nouvelles, indispensable condition de ventes et de profits, force souvent quelques fabricants à changer brusquement le genre de leurs produits; en outre, le besoin de remplir les commandes fait que, chaque année, un fabricant laisse de côté un article dont un autre s'empare, ce qui double les frais. Ces inconvénients disparaissent, on s'entend de beaucoup amoindris dans l'association qui, fabricant tous les articles, pourrait fournir à toutes les demandes, et qui transporterait à un atelier les objets inutiles dans un autre. Les maîtres ont tellement compris que c'était là une des causes principales de leur malaise, qu'ils ont déjà formé une association pour prêt d'ustensiles, et établi un dépôt où chaque associé remet ce qu'il a d'inutile, et prend ce qui lui manque. Toutefois, nous ne prétendons que poser le principe de l'association, et en démontrer les avantages, sans en déterminer invariablement la forme. On comprend qu'en matière d'industrie tout est subordonné aux leçons de l'expérience. Le travail est trop dispersé, les producteurs ont des intérêts trop contraires, voilà le mal; l'association, voilà le remède.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) On appelle piqueurs d'onces ceux qui achètent les flottes volées par les ouvriers infidèles dans les diverses manipulations que subit la soie.

Décès des 21, 22 et 23 octobre.

Jeanne-Catherine Bessonnet, femme Micoud, 63 ans, rentière, place Saithonay, 5. — Claudine-Julie Heyraud, femme Falconnet, 21 ans, architecte, quai de l'Archevêché, 50. — Guillaume Routet, 84 ans, rentier, rue Dubois, 9. — Jean Mompélas, rentier, 72 ans, rue Confort, 15. — Anne Brois, fille de défunt, 28 ans, couturière, célibataire, rue Confort, 21. — Louis-Philibert Malliot, 58 ans, marchand de vin, place Confort, 15. — Jean-Baptiste Weyer, fils de Joseph, 12 ans, chapelier, rue St-Jean, 64. — Etienne-Louis Bouclet, 62 ans, officier retraité, quai Peyrollerie, 140. — Augustin Salé, fils des défunts, 44 ans, peintre, rue Commarot, 2. — Mathilde Girard, fille des défunts, 21 ans, fille de confiance, rue des Bouchers, 20. — Claudine Chartre, femme Dufour, 75 ans, retraitée de l'octroi, demeurant à Condrieu (Rhône), morte chez ses filles, rue Boissac, 4. — Jean-Antoine Germain, 56 ans, liquoriste, rue Plat-d'Argent, 18. — Simon-Pierre Vaudey, 42 ans, fabricant d'étoffes, rue Masson, 4. — Hippolyte Fécond, fils des défunts Antoine-Eugène, fabricant de son vivant, et de Julienne-Antoinette Longchamp, essayeuse de soie, rue Désirée, 8, 13 ans, mort à St-Etienne (Loire). — Antoine Masson, 41 ans, droguiste, rue Confort, 17.

Hôpitaux, 25. — Enfants au-dessous de sept ans, 3. Des 24 et 25. — Marie-Anne Privat, veuve Goy, 79 ans, ancienne couturière, rue Noire, 1. — Jean Paput, 47 ans, tailleur, rue du Gare, 9. — Claude Pray-az-Vertu, dit Everard, fils de Joseph, 14 ans, chez son oncle, cordonnier, rue des Tables-Claudiennes, 7. — Claudine Albertier, fille des défunts, 60 ans, domestique, célibataire, chez M. Perrin, hôtelier, place de la Miséricorde, 3, native de la Savoie. — Pierre Boulat, 84 ans, rentier, rue St-Dominique, 7. — Pezon-Gerbolle, veuve Odon, 61 ans, propriétaire, à Vienne (Isère), morte hôtel de Provence. — Guillaume Durguy, fils des défunts, 26 ans, bijoutier, place de la Platière, 7. — Marie-Anne Guerin, veuve Smith, 68 ans, rentière, quai de la Balaie, 14. — Marie Bachelu, fille des défunts, 65 ans, domestique

chez les sœurs St-Charles, célibataire, clos des Chartreux, 1. — Vincent Guerraz, 71 ans, propriétaire, rue de l'Hôpital, 27. Hôpitaux, 14. — Enfants au-dessous de sept ans, 5.

BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE.

Les affaires étaient très-nombreuses sur toutes les valeurs, et elles étaient généralement en hausse. On continue les escomptes sur le 5 p. 0 0 et sur le St-Germain.

On a répandu le bruit que la compagnie du St-Germain allait distribuer à ses actionnaires un dividende de 40 f. par action, indépendamment de l'intérêt à 5 0/0. Cette rumeur a produit une nouvelle hausse.

Cinq pour cent	109 70	109 75	109 70	109 75
— fin courant	109 70	109 75	109 70	109 75
Quatre pour cent	102			
Trois pour cent	81 20	81 20	81 15	81 15
— fin courant	81 20	81 20	81 15	81 15
Rentes de Naples	101 75	101 80	101 75	101 80
— fin courant	101 75	101 80	101 75	101 80
Actions de la banque	2640			
Quatre canaux	1250			

GRAND-THÉÂTRE.
Dimanche 23 octobre 1858. — LES HUGUENOTS, opéra. — Six heures 1/4.

GYMNASE-LYONNAIS.
Samedi 27 octobre 1858. — 1^o RENAUDIN DE CAEN, vaud. — 2^o UNE PASSION, vaud. — 3^o LE SAUVEUR, vaud. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.
LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(6058) A VENDRE. — Cinq actions du pont suspendu sur le Rhône à Givors. S'adresser à M^e Vacheron, notaire à Givors.

ANNONCES DIVERSES.

(6082) A VENDRE ou A LOUER. — Belle maison de campagne à Oullins, dans un clos de huit bicherées, disposé en jardin anglais, avec ses dépendances et une glacière. S'adresser, à Lyon, chez M. Raphaël Flachéron, architecte, place des Célestins, n^o 6, au 3^e, ou, sur les lieux, chez M. Blanc, à la Cadière.

(6097) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds de mercerie et bonneterie en détail, rue Grenette, n^o 1, près la place des Cordeliers. S'y adresser.

(6086) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie très-achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. — Prix : 5,000 f. — On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

(10015) A VENDRE. — Un office de notaire à la résidence de Grenoble (cour royale). S'adresser à M^e Anthoard, avoué en la même ville, rue Marchande, n^o 4.

(6063) A VENDRE. — Une roue de six pieds et son banc, pouvant servir à différents mécanismes. S'adresser à M. Villard, fabricant de couvertures, rue de la Cage, n^o 40.

A L'INSTAR DE PARIS.
Place Grenouille, 2, au 1^{er}.

On tient pension bourgeoise, sert à la carte, porte en ville. — Diners à 1 f. 25 c. et à 90 c. — Salle indépendante. (6052)

(6092) M. Chabanne, peintre en miniature, croit devoir annoncer aux amateurs des portraits qu'après avoir fait une absence de deux mois pour cause de santé, il est présentement de retour à Lyon, place Sathonnay, 30.

(8039) BAISSÉ DE PRIX.

Lampe nouvelle hydraulique à régulateur, sans réservoir supérieur ni mouvement brûlant, blanches de mèches comme les meilleures Carcel. Cette lampe se vend à la garantie, avec boules de cristal, chapeau de papier et carcasse, burette à huile; le tout à 25 fr. Chez Burdet, lampiste, place Bellecour, n^o 25, à côté l'hôtel de l'Europe, seul dépositaire à Lyon. Il se charge aussi de la réparation des Carcel et les garantit pour un an.

DÉMÉNAGEMENTS PAR CHARIOTS SUR RESSORTS, A L'INSTAR DE PARIS.

Le sieur BALAN offre toujours au public la sécurité du transport des meubles et effets qui réclament le plus de soins. Dans ses grandes voitures suspendues, couvertes et bien fermées, il transporte les mobiliers d'un appartement à l'autre, en ville, à la campagne et à l'étranger. Il fournit des paniers pour emballages.

Le char funèbre ou corbillard et berline de deuil continue d'être à la disposition des familles qui voudront en réclamer le service.

Pour traiter, s'adresser à M. Balan, cours Bourbon, 47, entre le pont Lafayette et celui de l'Hôtel-Dieu, à la Guilloitière-lez-Lyon. (6066)

MALADIES DE POITRINE.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les irritations de la poitrine. Ce sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. (2029)



AVIS. — C'est chez M. Aguetant, pharmacien, rue St-Côme, que l'on trouve le seul dépôt du TOPIQUE COPORISTIQUE, qui attaque la racine des cors aux pieds, et la fait tomber en quelques jours sans nulle douleur. (712)



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE
Partent tous les jours, à sept heures du matin, du port de la Charité. (2035)

NOUVELLE DÉCOUVERTE.
GLOBULES CUBÉBINS GOMMEUX,

Contenant Essence concentrée de Baume de Copahu, sans odeur ni saveur, OU LE NEC PLUS ULTRA DE TOUS LES REMÈDES QUI ONT ÉTÉ EMPLOYÉS JUSQU'À CE JOUR POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, ÉCOULEMENTS RÉCENTS OU CHRONIQUES, FLUEURS OU PERTES BLANCHES, ETC. 4 fr. et 8 fr. la boîte.

Trente années de recherches dans l'art de la pharmacie ont conduit l'auteur de cette découverte à trouver le moyen d'administrer, non pas le baume de copahu tel qu'il est, mais bien sa précieuse essence, en la concentrant de manière à lui donner sous un petit volume des propriétés beaucoup plus énergiques.

Composer le globule avec la cubébine, de sorte que ces deux substances végétales soient administrées à la fois et dans un état de concentration tel qu'une petite quantité suffise pour amener la guérison; abrégé au malade le temps et lui déguiser l'odeur et la saveur des médicaments, les donner enfin sous une forme agréable, tel est le but que s'est proposé l'inventeur, et il y est parvenu.

Jusqu'à ce jour le baume de copahu n'a été administré qu'enveloppé de gélatine, sucre, etc., substances qui n'ont aucune efficacité pour la guérison de ces maladies, et qui forment toujours les deux tiers du remède; il en faut donc prendre beaucoup pour peu d'effet. Les globules, au contraire, produisent beaucoup d'effet sous peu de volume, puisque l'enveloppe seule peut guérir. Il y a donc surcroît de propriétés par le contenu d'essence concentrée de baume de copahu, dont une goutte représente à peu près un demi-gros de baume, résultat précieux.

Chez J. JULLIARD, ancien pharmacien-chimiste de l'école spéciale de Montpellier, grande rue de la Croix-Rousse, n^o 9, à Lyon. — Dépôt à Lyon, chez MM. Bruny et Ce, droguistes, rue de l'Enfant-qui-pisse. (2037)

ORAY, TRAITEUR,
Place des Cordeliers, 28.

SERVICE DES PRIX FIXES.
Diners à 1 f. pain, 1/2 bout., potage, 2 plats, 3 dess.
Id. à 1 f. 25 id. id. id. 4 id. id.
Id. à 1 f. 50 id. 1 bout., id. 5 id. id.

PLUMES PERRY.

PLUMES A TROIS POINTES, NATIONALES, ETC.

La supériorité bien connue des plumes Perry sur toutes les plumes métalliques des autres fabriques, est due non-seulement à la perfection de travail qui les distingue toutes, mais encore aux qualités spéciales qu'elles possèdent pour les différents genres d'écriture usités. On trouve à la manufacture, rue de la Bourse, 12, à Paris, et à Lyon, chez les principaux papetiers et libraires, pour la correspondance, des plumes d'une souplesse extrême, telles que les plumes à porte-plume élastique, à ressort en gomme élastique, pour les bureaux et les comptoirs; des plumes plus simples, mais durables et flexibles à la fois, comme celles doublement brevetées, à ressort latéral, etc.; enfin des plumes solides et fortes pour les papiers les plus durs, les mains les plus pesantes; en un mot, des plumes pour tous les écrivains, toutes d'un métal de qualité supérieure et d'un travail parfaitement adapté à leur objet.

Chaque plume véritablement de Perry porte ces mots gravés en creux: PERRY, PATENT, LONDON. (6103)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (901)

(8034) Grand dépôt d'argenterie de Paris.

MAILLECHORT,

ET DE BON PLAQUÉ DE 1^{re} QUALITÉ,
Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme, n^o 6, à Lyon.
Il est inutile de répéter tous les avantages du maillechort, car, pour preuves de sa qualité, il tente chaque jour la cupidité des voleurs qui croient s'emparer d'argenterie; sa blancheur, sa propreté et sa solidité sont à s'y méprendre avec l'argent. Les couverts sont de 5 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c.; cuillers à café, 18 et 21 fr. la douzaine.

OBJETS EN PLAQUÉ.
Réchauds de table à esprit, à bougie et à cau, flambeaux, porte-carafes, cafetières, passe-thé et bouchons, porte-huiliers, bouts de table, sucriers, manches à gigot, cuillers à sucre, à punch, à potage et à café.

(6104) SUITE DE 101 ÉCHANTILLONS DE MINÉRALOGIE,

Dont beaucoup sont très-rares; diverses verreries pour la chimie, presse en fer, deux très-grands miroirs physiques concaves, en cuivre, et autres objets appartenant à feu M. Pascal, entreposeur de tabac, et receveur des contributions indirectes, à Bourgoin; à vendre, depuis onze heures jusqu'à trois, chez M. Fontaine, rue Ferrandière, 24.

(6089) La fabrique des pipes de Serves, de M. Motton, à Serves, existant depuis vingt ans, continue toujours sa fabrication avec la plus grande activité. M. Motton a donné à ses produits tous les perfectionnements désirables. Il traite à des prix très-modérés. Il invite les débitants de pipes à lui adresser leurs demandes, qu'il remplira avec tout le zèle et toute l'exactitude possibles.

Son adresse: à M. Motton, fabricant de pipes, à Serves, par Tain (Drôme).

Coke de la Compagnie du Gaz.

Les consommateurs ne sauraient confondre le coke du gaz avec celui de St-Etienne et de Rive-de-Gier. Celui qui leur est offert aujourd'hui a le précieux avantage de s'allumer facilement et de donner, avec de la chaleur, une lueur vive, claire, exempte d'odeur et de fumée.

Toutes les demandes, quelque exigües qu'elles soient, seront exactement remplies et rendues à domicile.

S'adresser rue des Célestins, 5. La boîte est au bas de l'établissement. On peut s'adresser aussi à l'usine de Per-rache. (6100)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)

Mention honorable. — Médaille d'honneur.

VÉSICATOIRES — CAUTÈRES.

TAFFETAS DE LEPERDRIEL, Pharmacien breveté, faubourg Montmartre, n^o 78, à Paris; l'un pour entretenir les VÉSICATOIRES d'une manière parfaite, l'autre pour panser les CAUTÈRES sans démangeaison. 2 fr. le rouleau; 1 f. le demi (jamais en boîtes). Serre-bras perfectionnés, compresses à 1 centime, préférables au linge, etc. Ces produits, signés LEPERDRIEL, sont adoptés par les médecins de Paris. Dépôts chez Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare. (704 — 3395)